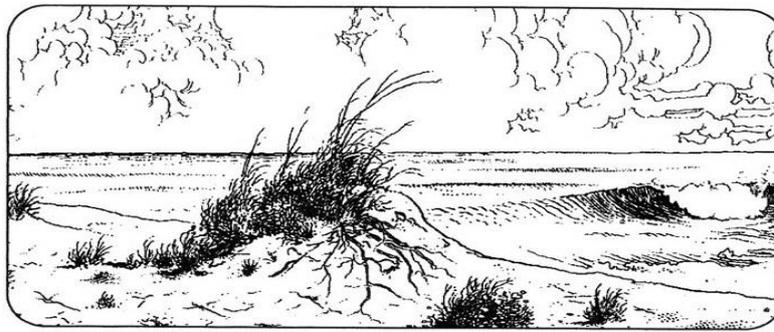


*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(57 associations)*



CADE
124 Chemin de Galharet
64990 Mouguerre
05 59 31 85 82
pachonlgv@gmail.com

St-Jean-Pied-de-Port le 12 mai 2018

Collectif Rouvrez le Chemin de Zalikarte
1, rue Jacques Lemoine
64220 Saint-Jean-Pied-de-Port
05 59 37 21 9
louisou.g@laposte.net

à

Monsieur le Secrétaire général de la
préfecture de Pyrénées-Atlantiques

Monsieur,

Nous avons l'honneur, au nom du Collectif Rouvrez le Chemin de Zalikarte et du Cade, de vous adresser ce courrier en tant que personne désignée par l'arrêté préfectoral du 7 mars 2018 portant sur la clôture rigide posée par la SNCF à Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'arrêté porte sur l'opposition à déclaration préalable des travaux effectués en raison de l'avis défavorable des Bâtiments de France mais aussi à cause de l'absence de pièces se rapportant à l'ampleur du projet et de la gêne que la fermeture du passage procure aux habitants du quartier.

Nous rappelons que les arguments de sécurité avancés par la SNCF pour justifier la construction de la clôture ne tiennent pas si l'on considère que les trains qui sont au maximum de 4 par jour s'arrêtent en général avant les lieux empruntés par les piétons, que les rares fois où ceux-ci intègrent le garage en croisant le trajet des piétons, ils roulent à une vitesse nettement inférieure aux plus basses limitations pratiquées sur les routes et qu'enfin depuis que l'usage de cette traversée existe aucun accident n'a jamais été constaté. En outre cette décision a pour effet désastreux de couper le quartier Zalikarte et la commune voisine d'Ispoure de toute liaison directe à pied avec le centre-ville de Saint-Jean-Pied-de-Port. Elle a donc des conséquences sur la vie publique, domaine dans lequel la SNCF ne peut pas être le seul décideur.

La population concernée s'oppose également à cette construction. Cette opposition s'est manifestée par la création d'un collectif, le lancement d'une pétition et la pose de banderoles demandant la réouverture du passage piétonnier. Les commentaires de la version en ligne de la pétition donnent un aperçu de ce que ressentent les personnes qui depuis toujours empruntent sans danger ce chemin.

Aussi nous vous sollicitons afin que vous mettiez tous les moyens qui sont à votre disposition pour que soit appliqué l'arrêté préfectoral du 7 mars 2018 portant sur la clôture rigide posée par la SNCF à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le CADE :
M. Pachon

Pour le Collectif Rouvrez le Chemin de Zalikarte:
Louis Grangé